



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

### **Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour les années 2022-2023-2024**

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau de la soussignée au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, le 19 octobre 2021;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité le dit rôle;

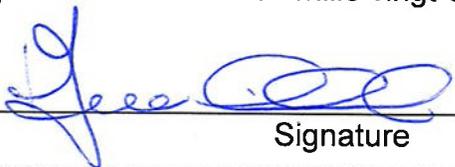
QU'une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1er mai 2022;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau municipal situé au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, ainsi qu'au bureau de la MRC de Témiscouata au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata à l'attention du secrétaire de la MRC.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

**DONNÉ** à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 20<sup>e</sup> jour de octobre deux mille vingt-et-un.

  
Signature

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **20 octobre 2021**, entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **20 octobre 2021**.

  
Dominique Michaud  
secrétaire-trésorière